

### 13 - Exercice 2011 - Décision modificative n° 1

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Si l'on excepte les mouvements de crédits liés à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle gestionnaire de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, le volume des mouvements réels proposés pour le budget principal (+ 4,85 M€) est proche de celui adopté lors de la même étape budgétaire de 2010 (+ 4,0 M€).

En mouvements réels, hors reports, l'ensemble des propositions au titre des budgets annexes s'élève à + 1,30 M€ en dépenses et à 1,57 M€ en recettes.

#### I - Le budget principal

Il est tout d'abord proposé des **mouvements d'ordre** équilibrés en recettes et dépenses à hauteur de 951 837 € qui enregistrent :

- la reprise de provisions pour garanties d'emprunts devenues caduques, à hauteur de 447 103 € ;
- l'intégration dans le patrimoine de la ville de biens immobiliers pour 504 734 € : cinq appartements, partie du legs MARCHAND, pour 484 000 € et diverses parcelles de terrain acquises à l'euro symbolique pour 20 734 €.

En préambule, il convient de préciser que cette décision budgétaire contient plusieurs propositions liées à la **création du budget de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle gestionnaire de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (EPCC)**.

Créé juridiquement au 1<sup>er</sup> janvier dernier par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2010, cet établissement ne commencera réellement sa «vie budgétaire» que le 1<sup>er</sup> juillet.

La DM1 propose ainsi plusieurs ajustements de crédits à hauteur de + 673 533 € en dépenses et de + 667 450 € en recettes, répartis comme suit :

- En recettes : la suppression des droits d'inscription de la prochaine rentrée scolaire (- 73 922 €) et d'une moitié de la subvention DRAC 2011 (- 135 000 €) désormais encaissés par l'EPCC, le remboursement des personnels mis à disposition du nouvel établissement par la ville (+ 850 179 €). Diverses autres recettes représentent un ajustement global de + 26 193 €.
- En dépenses : le versement par la ville de sa contribution au nouvel établissement pour le second semestre 2011 (+ 816 717 €), la baisse des frais de personnel (- 59 022 €) et de divers autres crédits maintenant inscrits au budget de l'EPCC (- 82 162 €).

#### 1 - Section de fonctionnement

Les mouvements réels proposés s'élèvent à **2 221 579 € en dépenses et 1 774 476 € en recettes, l'équilibre de la section étant assuré par 447 103 € de recettes d'ordre correspondant à la reprise de provision pour risques évoquée plus haut.**

##### A) Les propositions en dépenses réelles

⇒ + 995 615 € au chapitre 011 «charges à caractère général» dont notamment :

- + 335 574 € sur le compte 6042 «achat de prestations de service»

Ce crédit global impacte de nombreuses lignes budgétaires pour des montants relativement peu élevés. On peut faire ressortir + 152 933 € correspondant à la réaffectation de subventions déjà encaissées, notamment dans le domaine culturel ou encore l'actualisation du contrat des correspondants de nuit pour + 32 612 € ;

- + 80 000 € à l'article 60622 «carburants» pour faire face à la forte hausse des prix ;

- + 76 000 € sur le compte 60633 «fournitures de voirie» pour reconstituer le stock de sel de déneigement ;
  - + 37 742 € d'«autres matières et fournitures» (6068) ;
  - + 66 673 € au titre des «contrats de prestations de service» (611) correspondant pour l'essentiel au nouveau contrat passé avec SAGS au 1<sup>er</sup> avril 2011 pour la gestion du stationnement ;
  - + 81 500 € au compte 61521 «entretien et réparations terrains» notamment consacrés à la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - + 73 255 € au compte 617 «études et recherches» dont 47 840 € pour l'étude portant sur l'accompagnement du commerce et de l'artisanat pendant les travaux du tramway ;
  - + 73 538 € à l'article 6288 «autres services extérieurs» dont 53 831 € de réinscription de crédits suite à apurement de rattachements ;
  - + 171 333 € sur diverses lignes de moindre volume.
- ⇒ - 179 308 € au chapitre 012 «charges de personnel» dont - 58 622 € liés à l'EPCC ERBA et - 34 666 € correspondant au transfert d'un personnel à l'Office du Commerce et de l'Artisanat ;
- ⇒ + 1 205 137 € au chapitres 65 «autres charges de gestion courante» dont :
- + 816 717 € pour la contribution au nouvel EPCC ERBA ;
  - + 150 000 € de subvention exceptionnelle au BRC foot ;
  - + 238 420 € pour diverses subventions pour la plupart déjà décidées par le Conseil ou inscrites à la séance de ce jour
- ⇒ + 200 135 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles» dont + 200 000 € liés au contentieux opposant la Ville à l'Etat relatif au transfert de la délivrance des cartes d'identité et passeports.

### **B) Les propositions en recettes réelles**

- ⇒ + 801 684 € au chapitre 70 «produits des services et du domaine» dont - 73 922 € correspondant à la suppression des droits d'inscription de l'EPCC ERBA et + 850 179 € au remboursement des personnels mis à disposition de ce nouvel établissement par la ville.
- ⇒ + 204 132 € au chapitre 73 «impôts et taxes» avec deux mouvements principaux : - 125 582 € sur le produits des contributions directes (7311) et + 284 000 € sur les droits de mutations.
- ⇒ + 362 406 € au chapitres 74 «dotations et participations» :
- - 140 328 € sur la DGF forfaitaire (7411) consécutifs à un abaissement plus fort que prévu de la part garantie;
  - + 157 270 € de dotation nationale de péréquation, conséquence d'une évolution plus favorable tant de l'enveloppe nationale que des ratios comparatifs ;
  - + 114 303 € de compensations fiscales, l'essentiel étant lié à la croissance des exonérations pour RSA et venant compenser partiellement la perte de produit fiscal enregistrée au 7311 ;
  - - 135 000 € de subvention DRAC à l'EPCC ERBA, évoquée plus avant ;
  - + 366 161 € correspondant à de nombreuses subventions dont une partie est proposée en réaffectation en dépenses.

⇒ + 75 000 € au chapitre 75 «autres produits de gestion courante» constatant le remboursement par le Festival International de Musique bénéficiaire d'une réorientation du mécénat culturel de la STTM (Casino). En contrepartie, 75 000 € de subvention complémentaire sont proposés à cette DM 1 pour la RAP du Théâtre Ledoux qui, au contraire, perd ce mécénat ;

⇒ + 331 254 € au chapitre 77 «produits exceptionnels» dont :

- + 219 977 € à l'article 7718 correspondant à la régularisation de dépenses rattachées ;
- + 30 000 € au compte 7718 pour récupération de TVA au titre des boutiques des Musées du centre et de la location de salles ;
- + 76 766 € de produit de la vente de certificats d'économies d'énergie.

## 2 - Section d'investissement

**Sur la section d'investissement du budget principal, la présente décision modificative porte sur un montant de 3,6 M€, dont 1 M€ en mouvements d'ordre.**

### A) Principales inscriptions en dépenses :

- Cette décision modificative permet tout d'abord d'ajuster les crédits votés au budget 2011 sur certaines opérations et ainsi de tenir compte de leurs plannings actualisés (s'agissant notamment d'avancées par rapport aux échéanciers du PPI). Cela concerne notamment les aménagements connexes au futur Tramway avenue Edgar Faure (500 000 €) et les travaux de confortement du Pont de Gaulle (464 000 €). Il s'agit également d'ajuster la prévision budgétaire relative au réaménagement de la rue René Char, dans le cadre du Plan d'Aménagement d'Ensemble de la zone d'activités de Châteaufarine (540 000 €). De même, des crédits complémentaires sont nécessaires, suite aux évolutions de programmes de travaux, pour l'aménagement d'une salle de quartier sur le site de l'école Jean Zay (200 000 €) et pour le parc urbain de Planoise dont l'ancienne route d'Avanne sera requalifiée cette année (82 500 €).

- Des ajustements sont à prévoir sur certaines lignes budgétaires liées à des dépenses imprévues au moment du vote du budget 2011. Suite à la période hivernale, des travaux de remise en état de la voirie sont à entreprendre sur certaines rues ayant subi des dégâts importants (200 000 €). Par ailleurs, des aménagements liés à la mise en sécurité du tunnel routier sous la Citadelle doivent être effectués (100 000 €). Enfin, la création au 1<sup>er</sup> juillet 2011 de la Société Publique Locale pilotée par la sedD amène l'entrée de la Ville au capital de la future société (112 000 €).

- Cette décision modificative permet également de réaliser des transferts de crédits entre chapitres, à hauteur de 1,45 M€ en investissement. Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire, notamment entre le 20 (études), 21 (acquisitions, matériels) et le 23 (travaux), qui doivent être autorisés par délibération. Ils sont neutres en termes d'équilibre budgétaire. Les principaux transferts concernent la sedD dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement Clairs-Soleils (400 000 € transférés sur le compte 204), les travaux de restructuration de l'école maternelle Champrond (315 000 € transférés sur le compte 21), la poursuite des travaux d'éclairage public avenue Edouard Droz (83 420 € transférés sur le compte 23) et l'acquisition d'équipements scéniques (70 000 € transférés sur le compte 21).

### B) Principales inscriptions en recettes :

- La décision modificative intègre en investissement des ajustements de prévisions budgétaires sur le produit des amendes de police suite à notification reçue le 15 mars 2011 (319 520 €).

- Il est proposé l'inscription de subventions notifiées à la Ville (compte 13). Parmi les principaux soutiens financiers, figurent ainsi des subventions de l'Union Européenne (FEDER) pour la construction de La Rodia (2 013 350 €) et du Centre National des Variétés et du jazz (CNV) pour l'acquisition des

équipements scéniques de la salle (85 089 €), des aides financières de la Région de Franche-Comté pour les travaux de restauration du Mur d'escarpe de Rivotte à la Citadelle (235 000 €) et du SYDED suite aux travaux de rénovation de l'éclairage public (118 185 €).

## II - Les budgets annexes

272 894 € sont inscrits en mouvements d'ordre, équilibrés en recettes et en dépenses entre sections :

➤ + 260 399 € correspondant aux écritures relatives au transfert de droit à déduction de la TVA sur le budget Chauffage urbain ;

➤ + 12 495 € de virement à la section d'investissement sur le budget assainissement.

Tous budgets confondus, hors reports, les mouvements réels proposés atteignent 1 295 691,83 € en dépenses et 1 569 208,92 € en recettes.

### 1) Les dépenses réelles

Elles s'élèvent à 1 295 691,83 € et concernent notamment :

- en fonctionnement, le transfert de l'encaissement de la redevance de modernisation des réseaux de collecte du budget Eau au budget Assainissement, en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Cela se traduit par deux mouvements d'un montant identique de 861 998 € au chapitre 014 de chacun de ces deux budgets ;

- en investissement, chapitre 23, un ajustement négatif de 1 127 000 € du budget Eau concernant l'adduction d'eau de Novillars et, au budget Assainissement, un abondement de 1 520 000 € des crédits affectés aux travaux de dévoiements de réseaux et un autre de 500 000 € pour l'ouvrage de dépollution de Léo Lagrange ;

- en investissement, chapitre 21, des crédits complémentaires respectifs de 78 000 € et 203 000 € aux budgets Eau et Assainissement destinés principalement à l'acquisition de terrains et à des travaux sur réseaux existants ainsi qu'un complément de 130 584,83 € sur le budget Forêts pour financer notamment des travaux sur les parcs animaliers.

### 2) Les recettes réelles

Elles s'élèvent à 1 569 208,92 € et concernent notamment :

- en fonctionnement, chapitre 70, le transfert, à hauteur de 861 998 € de la redevance de modernisation des réseaux de collecte du budget Eau au budget Assainissement, parallèlement à l'opération déjà évoquée en dépenses ;

- en investissement, chapitre 13, une recette supplémentaire de 702 057 € au budget Assainissement dont 667 057 € de subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux de dévoiements de réseaux ;

- en investissement, chapitre 16, un abaissement du niveau d'emprunt sur les budgets Eau (- 1 141 936 €), Assainissement (- 861 703 €) et Chauffage Urbain (- 217 510 €) ;

- en investissement, la reprise au budget de l'Assainissement de l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 2 909 760,58 €.

## Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 par chapitre et par nature de manière globale et de reprendre aux budgets annexes les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées au cours de cette même séance, conformément aux balances et au document comptable ci-après.

## Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section de fonctionnement

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	Archéologie Préventive
011	Charges à caractère général	995 615,00					1 107,00		
012	Charge de personnel et frais assimilés	- 179 308,00							
014	Atténuations de produits		- 861 998,00	861 998,00					
65	Autres charges de gestion courante	1 205 137,00							
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus								
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>2 021 444,00</b>	<b>- 861 998,00</b>	<b>861 998,00</b>			<b>1 107,00</b>		
66	Charges financières								
67	Charges exceptionnelles	200 135,00							
68	Dotations aux provisions								
022	Dépenses imprévues								
M22	SSADPA								
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 221 579,00</b>	<b>- 861 998,00</b>	<b>861 998,00</b>			<b>1 107,00</b>		
023	Virement à la section d'investissement			12 495,00					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections								
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.								
M22	SSADPA								
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>			12 495,00					
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 221 579,00</b>	<b>- 861 998,00</b>	<b>874 493,00</b>			<b>1 107,00</b>		
	D 002 Résultat reporté								
	Restes à réaliser N - 1							810 797,18	
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 221 579,00</b>	<b>- 861 998,00</b>	<b>874 493,00</b>			<b>1 107,00</b>	<b>810 797,18</b>	

## Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section de fonctionnement (suite)

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	Archéologie Préventive
013	Atténuations de charges								
70	Produits des services, du domaine et ventes	801 684,00	- 861 998,00	861 998,00					
73	Impôts et taxes	204 132,00							
74	Dotations et participations	362 406,00		12 495,00					
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00							
	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>1 443 222,00</b>	<b>- 861 998,00</b>	<b>874 493,00</b>					
76	Produits financiers								
77	Produits exceptionnels	331 254,00			100 000,00		1 107,00		
78	Reprises sur provisions								
M22	SSADPA								
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 774 476,00</b>	<b>- 861 998,00</b>	<b>874 493,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>1 107,00</b>		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	447 103,00							
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.								
M22	SSADPA								
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>447 103,00</b>							
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 221 579,00</b>	<b>- 861 998,00</b>	<b>874 493,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>1 107,00</b>		
R 002	Résultat reporté		447 073,88	811 991,08	748 529,61	25 837,79		30 051,75	134 113,11
	Restes à réaliser N - 1							1 007 065,54	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 221 579,00</b>	<b>- 414 924,12</b>	<b>1 686 484,08</b>	<b>848 529,61</b>	<b>25 837,79</b>	<b>1 107,00</b>	<b>1 037 137,29</b>	<b>134 113,11</b>

## Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section d'investissement

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	Archéologie Préventive
20	Immobilisations incorporelles	- 78 171,00							
204	Subventions d'équipement	356 317,00							
21	Immobilisations corporelles	1 683 586,00	78 000,00	203 000,00			130 584,83		
22	Immobilisations reçues en affectation								
23	Immobilisations en cours	555 491,00	- 1 137 000,00	2 020 000,00					
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>2 517 223,00</b>	<b>- 1 059 000,00</b>	<b>2 223 000,00</b>			<b>130 584,83</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves								
13	Subventions d'investissement	3 902,00							
16	Emprunts et dettes assimilées								
18	Compte de liaison affectation à ...								
26	Particip., créances rattachées à des particip.	112 000,00							
27	Autres immobilisations financières								
020	Dépenses imprévues								
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>115 902,00</b>							
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 633 125,00</b>	<b>- 1 059 000,00</b>	<b>2 223 000,00</b>			<b>130 584,83</b>		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	447 103,00							
041	Opérations patrimoniales	504 734,00			260 399,00				
M22	SSADPA								
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>951 837,00</b>			<b>260 399,00</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 584 962,00</b>	<b>- 1 059 000,00</b>	<b>2 223 000,00</b>	<b>260 399,00</b>		<b>130 584,83</b>		
D 001	Résultat reporté							222 314,35	37 821,34
	Restes à réaliser N - 1		2 424 686,00	4 030 162,00	1 588 966,00	7 344,00	52 041,00	66 199,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 584 962,00</b>	<b>1 365 686,00</b>	<b>6 253 162,00</b>	<b>1 849 365,00</b>	<b>7 344,00</b>	<b>182 625,83</b>	<b>288 513,35</b>	<b>37 821,34</b>

## Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section d'investissement (suite)

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	Archéologie Préventive
13	Subventions d'investissement	3 043 124,00	27 480,00	702 057,00					
16	Emprunts et dettes assimilés		- 1 141 936,00	- 861 703,00	- 217 510,00				
024	Produits cessions immobilisations	23 150,00					4 030,00		
20	Immobilisations incorporelles								
204	Subventions d'équipement								
21	Immobilisations corporelles	10 483,00	456,00	151,00					
22	Immobilisations reçues en affectation								
23	Immobilisations en cours	3 471,00							
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>3 080 228,00</b>	<b>- 1 114 000,00</b>	<b>- 159 495,00</b>	<b>- 217 510,00</b>		<b>4 030,00</b>		
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)								
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			2 909 760,58					32 821,34
18	Compte de liaison : affectation à ...								
26	Particip., créances rattachées à des particip.								
27	Autres immobilisations financières								
	<b>Total recettes financières</b>			<b>2 909 760,58</b>					<b>32 821,34</b>
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 080 228,00</b>	<b>- 1 114 000,00</b>	<b>2 750 265,58</b>	<b>- 217 510,00</b>		<b>4 030,00</b>		<b>32 821,34</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			12 495,00					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections								
041	Opérations patrimoniales	504 734,00			260 399,00				
M22	SSADPA								
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>504 734,00</b>		<b>12 495,00</b>	<b>260 399,00</b>				
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 584 962,00</b>	<b>- 1 114 000,00</b>	<b>2 762 760,58</b>	<b>42 889,00</b>		<b>4 030,00</b>		<b>32 821,34</b>
R 001	Résultat reporté		784 050,36	778 754,42	1 999 963,36	104 424,43	178 595,83		
	Restes à réaliser N - 1		1 793 604,00	2 711 647,00	838 251,00			66 199,00	5 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 584 962,00</b>	<b>1 463 654,36</b>	<b>6 253 162,00</b>	<b>2 881 103,36</b>	<b>104 424,43</b>	<b>182 625,83</b>	<b>66 199,00</b>	<b>37 821,34</b>

«**Mme Martine JEANNIN** : Habituellement quand on parle de Décision Modificative, on enlève dans un compte et on remet dans un autre compte mais là on est carrément contre cette DM n° 1. Pourquoi ? Parce que l'on voit apparaître 113 000 € attribués au BRC, alors que dans un rapport suivant ça va être 150 000, alors on ne comprend pas trop. Et on nous demande de voter là alors qu'on va en reparler plus loin.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes sur quelle page là Madame JEANNIN ?

**Mme Martine JEANNIN** : Sur la page 130.

**M. LE MAIRE** : A cette page il est indiqué 150 000 € et non 113 000 €. Là nous examinons une Décision Modificative, sur laquelle on vous demande de voter.

**Mme Martine JEANNIN** : Je suis contre.

**M. Pascal BONNET** : Dans la mesure où c'est une DM et qu'on ne vote pas le budget, on ne va pas voter pour la DM puisqu'il y a un certain nombre de choses qui ne nous conviennent pas. Mais comme on reviendra au débat sports tout à l'heure pour la subvention destinée au BRC que l'on soutient, on s'abstiendra sur cette DM, on ne votera pas contre.

**M. LE MAIRE** : Vous vous abstenez là parce que c'est difficile de voter contre une DM avec une subvention et puis après vouloir voter cette subvention, c'est sûr, ça serait compliqué».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (2 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [1 contre du Groupe Centre Droit : Mme M. JEANNIN, 9 abstentions : 6 du Groupe UMP-NC (M. ROSSELOT, M. BONNET, M. GIRERD, M. SASSARD, M. OMOURI et Mme PEQUIGNOT), 2 du Groupe MODEM (M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN), 1 du Groupe Centre Droit (Mme GELIN)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 50

Nombre de procurations de vote : 5

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 45

Contre : 1

Abstentions : 9

Date de la convocation : 7 juin 2011

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.